

mis en ligne le 26 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12984 DU 23 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement
10 avenue de la plage
Du 26 au 27 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Madame FLAUTRE Catherine 10 avenue de la plage 56260 Larmor-Plage
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement il importe de condamner pour 2 jours 2 emplacements de stationnement devant le 10 avenue de la plage 56260 Larmor-Plage

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du vendredi 26 mai 2023 08h00 et jusqu'au samedi 27 mai 2023 20h00, 2 emplacements de stationnement seront condamnés au niveau du 10 avenue de la plage pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

